

AFFAIRE N° 4. - Projet d'implantation d'une Maison Centrale  
à SAINT-DENIS.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet m'a saisi, au mois de Juin dernier, d'un projet de l'Administration Pénitentiaire d'installer à Saint-Denis une Maison Centrale, soit à la Bretagne, soit à Moufia. La surface minimum réservée à cet établissement devrait être de 10 à 12 ha et 500 à 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour seraient nécessaires pour son fonctionnement.

Le projet présente à notre sens un certain nombre d'inconvénients, aussi bien à la Bretagne qu'à Moufia.

- le développement accéléré de l'urbanisation à l'est de Saint-Denis ne semble pas opportun car il entraînerait des contraintes très rapidement insupportables pour la Commune, notamment du point de vue des différents réseaux ;
- la seule consommation d'eau de cet établissement nécessiterait une refonte totale de l'alimentation de ce secteur avec toutes les charges financières que cela entraînerait ;
- les liaisons routières vers Moufia ou la Bretagne risquent d'être pendant longtemps encore très difficiles et l'implantation d'une Maison Centrale, avec le nombre de déplacements qu'elle implique, ne pourrait qu'aggraver ce fait.
- enfin, l'installation de cet établissement à Moufia ou à la Bretagne ne présente aucun intérêt agricole alors que dans d'autres régions de l'Ile, la mise en valeur de certaines terres, grâce au travail pénitentiaire serait susceptible d'apporter une contribution importante au développement agricole de l'Ile.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Nous sommes tous conscients du problème actuel concernant les prisonniers incarcérés dans cette maison d'arrêt qui se trouve au plein centre de la ville. Cette maison est exigüe et ne correspond plus à la méthode moderne d'incarcération. Mais, ce problème date depuis plus d'un an et le Ministère de la Justice, représenté par le Directeur de la Prison, par le Premier Président, s'obstine à vouloir mettre la prison à Moufia ou à la Bretagne. Des terrains leur ont été proposés ailleurs, notamment à la Montagne, où ils possèdent déjà un terrain. Ce serait l'occasion de mettre en valeur certaines parties de la région qui ne sont pas beaucoup exploitées. Nous avons également proposé des terrains à Sainte-Thérèse, à la Possession, mais le Ministère s'obstine absolument à vouloir s'installer à Moufia, en priorité, ou à la rigueur à la Bretagne. Maintenant, déjà, le projet de la Bretagne a été abandonné. Il reste MOUFIA, mais Moufia n'est pas un bon endroit pour l'implantation d'une Maison Centrale. Dans les années à venir, il y aura un hôpital. D'autre part, les difficultés de liaison sont beaucoup plus grandes de ce côté. Il y a le lycée du Butor, le Chaudron, etc .... et en définitive, nous allons plus vite à la Montagne qu'à Moufia. Tous ces arguments n'ont pas obtenu gain de cause auprès du Ministère et Monsieur le Préfet me demande de présenter ce projet devant vous. Je vous demande donc votre avis à ce sujet.

M. GERRARD. - Pour l'implantation de la prison, actuellement, on veut nous démontrer qu'il faut aller dans les terres cultivables, or, il y a quelques années, les mêmes techniciens démontraient le contraire et je prends là le plan d'urbanisme de Saint-Denis, il était question d'installer un pénitencier agricole à la Grande Chaloupe. Le Plan d'Urbanisme est de 1965. Il y a 5 ans, la Grande Chaloupe était l'endroit idéal, mais subitement, on veut démontrer qu'il est plus près d'aller à la Bretagne. J'estime que nous n'avons pas le droit de laisser prendre ces terres.

M. TOMI. - L'implantation de la Maison Centrale à la Grande Chaloupe est d'autant plus souhaitable qu'elle permettrait le désenclavement de la Montagne. Quels que soient les travaux sur la route littorale, en ce qui concerne la protection, personne n'est à l'abri d'un glissement de terrain coupant la route pendant 6 mois. Un désenclavement sera un autre avantage et je sais qu'une étude a été faite à l'Equipement à ce sujet. C'est mon avis personnel. Il faut absolument bloquer tout le monde derrière le projet de la Grande Chaloupe.

LE MAIRE. - C'est pour cette raison que je tenais à ce que la Maison Centrale aille s'installer dans ce coin là.

M. TOMI. - Très sérieusement, pour l'avenir, c'est la solution. L'accès est beaucoup plus facile, surtout avec le projet de la route littorale.

LE MAIRE. - C'est exact.

M. TESSIER. - L'Administration semble prouver que lorsque techniciens changent, les techniques changent également.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet ?

M. TOMI. - Ne parle-t-on pas de la Grande Chaloupe ?

LE MAIRE. - Nous pouvons émettre le vœu que le projet de la Grande Chaloupe, recommandé en 1965, puisse être repris.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette la proposition de Noufia et émet le vœu que le projet de l'implantation de la Maison Centrale à la Grande Chaloupe soit repris.

\*

\*